



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fusion de l'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth et du CHU de Saint-Étienne

Question écrite n° 40988

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la fusion de l'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth (ICLN) et du Centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne. À la demande de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'ICLN doit être rattaché au CHU de Saint-Étienne, à compter du 1er janvier 2022, en tant que nouveau pôle de cancérologie territorial, dans l'objectif de consolider l'offre de soins en cancérologie. Alors que plus de 3,8 millions des citoyens vivent ou ont vécu avec un cancer, le Gouvernement souhaite ainsi renforcer la lutte contre les cancers en France en s'attaquant à tous les champs, que ce soit en matière de prévention, de prise en charge ou d'accompagnement des patients. Cette stratégie décennale de lutte contre les cancers doit se traduire également dans la Loire. En juin 2021, les instances des deux établissements ont validé le principe de la fusion entre le CHU et l'ICLN pour proposer l'accès à une offre de soins innovante dans le département. Cependant, le CHSCT et le comité technique d'établissement de Lucien Neuwirth ont, eux, voté en défaveur de cette fusion : ils s'inquiètent quant à l'avenir des 450 employés de l'ICLN. Ce rattachement entraînera des changements au niveau économique, administratif et des personnels soignants. Actuellement, la crise sanitaire n'est pas encore complètement sous contrôle. C'est pourquoi et afin de rassurer tous les acteurs de cette fusion et de leur assurer toutes les garanties, il lui demande si la date de fusion de l'Institut de cancérologie Lucien Neuwirth et du Centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne au 1er janvier 2022 ne pourrait pas être repensée, notamment à la vue du contexte sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Mis](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40988

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6806

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)